

"Hallstein: discussions sur la crise au sein de la CEE doivent se poursuivre" dans Nieuwe Rotterdamse Courant (22 juillet 1965)

Légende: Le 22 juillet 1965, le quotidien néerlandais Nieuwe Rotterdamse Courant décrit l'inquiétude du Parlement européen et de Walter Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne (CEE), face aux difficultés à résoudre la crise relative aux modalités de financement de la Politique agricole commune (PAC).

Source: Nieuwe Rotterdamse Courant. 22.07.1965. Rotterdam. "Hallstein: gesprek over crisis in EEG moet worden voortgezet."

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/hallstein_discussions_sur_la_crise_au_sein_de_la_cee_doivent_se_poursuivre_dans_nieuwe_rotterdamse_courant_22_juillet_1965-fr-bd663e7f-c5c5-4f23-8178-662199e8c3ee.html



Date de dernière mise à jour: 06/07/2016

Hallstein: la discussion sur la crise de la CEE doit se poursuivre.

Accusations rejetées

Walter Hallstein, le président de la Commission de la CEE, a déclaré mercredi à Bruxelles que le débat interrompu sur le financement de la politique agricole européenne devait reprendre là où il s'est arrêté. Dans ses concertations internes au sujet d'un compromis, la Commission part du principe que la discussion doit être poursuivie au sein du Conseil des ministres de la CEE, a-t-il déclaré lors d'une réunion à Bruxelles de la commission politique du Parlement européen.

Walter Hallstein ne s'est pas attardé sur le contenu des projets de compromis de la Commission. Il a de nouveau rejeté les accusations selon lesquelles la Commission n'avait pas présenté à temps de nouvelles propositions. Il a déclaré que, le 30 juin, le débat n'était pas encore assez avancé, et que la Commission avait à l'époque conjuré par deux fois les ministres de ne pas rompre les négociations.

Selon M. Hallstein, vu que, à la dernière réunion, les six délégations ne s'accordaient pas sur le mode de financement jusqu'au 1^{er} juillet 1967, tel que le proposait la Commission, il était clair que le Conseil des ministres devrait négocier au sujet d'une période transitoire pour les années 1965 à 1970.

Résolution

Mercredi, la commission politique du Parlement européen a adopté une résolution dans laquelle elle exprime son inquiétude face aux sérieuses difficultés qui ont surgi dans la Communauté et qui, si elles ne sont pas rapidement surmontées, peuvent mettre son développement en danger, elle souligne à nouveau le caractère contraignant du Traité de Rome pour les peuples et les gouvernements des six pays de la Communauté européenne, elle constate que les propositions soumises le 30 mars 1965 par la Commission de la Communauté économique européenne sont conformes aux mandats que lui a confiés le Conseil des ministres, elle estime que les possibilités de négociation et d'accord sur ces propositions ne sont pas épuisées et sont essentielles pour l'avenir de l'Europe, et elle invite les gouvernements des États membres à tout mettre en œuvre pour se comprendre mutuellement afin de ne pas freiner le développement de la Communauté.

Opposants

Le bureau du Parlement européen, qui s'est également réuni mercredi, a pris connaissance de cette résolution, l'a approuvée et en a fait parvenir le texte au Conseil des ministres et à la Commission.

Les trois députés français gaullistes qui ont assisté à la réunion de la commission politique ont été les seuls à voter contre la résolution. Des membres de la commission ont affirmé plus tard que l'un d'entre eux, Christian de la Malène, un ancien ministre, avait déclaré être davantage opposé à l'esprit d'hostilité à l'égard de la France qui régnait selon lui pendant la réunion qu'à la formulation de la résolution elle-même.

Le présidium du Parlement européen a rejeté mercredi à Bruxelles la demande de certains députés français et italiens en vue de la tenue d'une session spéciale sur la crise de la CEE. Siègent au présidium le président et les vice-présidents du Parlement, les présidents des commissions parlementaires et les présidents des groupes politiques.

(D.P.A.)